



**ACTIVITE PARTIELLE : Les pistes avancées par  
Elisabeth BORNE devant la Commission des Affaires  
Sociales de l'Assemblée Nationale du 7 mai 2021**

- Secteurs non protégés :
  - jusque fin mai : reste à charge de 15 % (salarié 70 % / employeur 60 %),
  - juin : reste à charge de 25 % (mathématiquement, ça donnerait salarié 70 % / employeur 52,5 % environ),
  - à partir de juillet : reste à charge de 40 % (salarié 60 % / employeur 36 %)
  
- Secteurs protégés :
  - jusque fin juin : zéro reste à charge (salarié 70 % / employeur 70 %),
  - juillet : reste à charge de 15 % (salarié 70 % / employeur 60 %),
  - août : nouveau pallier envisagé tout en maintenant la rémunération des salariés (salarié 70 % / allocation employeur à préciser, mais pourquoi pas 52,5 % si évolution parallèle aux secteurs non protégés - voir plus haut juin),
  - septembre : reste à charge de 40 % (salarié 60 % / employeur 36 %)
  
- Accompagnement des entreprises qui ont le plus de mal à redémarrer, en particulier celles qui ont une baisse de CA d'au moins 80 % : elles continueront à bénéficier de la prise en charge à 100 %. Jusqu'à quand ?